

Cette initiative est financée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030



Soutien au leadership climatique des Premières Nations en bref

L'IDDPNQL s'est fait confier par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le mandat de soutenir des projets communautaires des Premières Nations afin de renforcer leur leadership dans la transition climatique.

- Financement disponible: 6,3 M\$ d'ici le 1er juillet 2025
- ➤ Financé par: l'action « Soutenir les Premières Nations et les Inuit pour agir en changements climatiques » du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030
- Organisations admissibles :
 - Les organisations des Premières Nations (sauf les Cris et les Naskapis, qui sont engagés dans un processus de financement distinct)
- ➤ Date limite de signature des ententes: Les ententes entre l'IDDPNQL et l'organisation responsable du projet devront être signées au plus tard le 31 mars 2025
- Date limite de réalisation des projets : Les projets devront être complétés dans les 36 mois (3 ans) suivant la signature de l'entente, mais au plus tard le 31 mars 2028

Besoin d'aide

Un accompagnement est disponible à toutes les organisations qui en ressentent le besoin. Nous sommes disponibles pour vous aider à élaborer et à préparer votre proposition de projet ainsi que lors de toutes les étapes de la réalisation de votre projet. Pour plus d'informations concernant l'accompagnement (ou toutes autres questions), veuillez contacter Laura Normandin-Bellefeuille, notre chargée de projets en changements climatiques, à l'adresse suivante : changementsclimatiques@iddpnql.ca.

Vous pouvez également nous appeler au : 418 843-9999. Ce sera avec plaisir que nous répondrons à vos questions et que nous discuterons de votre projet, de vos préoccupations ou de vos idées.



Quels sont les objectifs de l'initiative?

Cette initiative permettra de soutenir des projets en changements climatiques chez les Premières Nations. Plus spécifiquement, elle vise à :

- Renforcer le leadership des Premières Nations dans la transition climatique, en soutenant la réalisation de projets qui répondent à leurs besoins et à leurs priorités
- Augmenter la résilience des Premières Nations face aux impacts des changements climatiques et appuyer leurs efforts de planification de l'atténuation des changements climatiques
- Favoriser le renforcement des capacités et la formation des ressources humaines en contexte de changements climatiques
- Favoriser le développement d'expertises et de savoir-faire dans le domaine des changements climatiques

Qui est admissible?

Cette opportunité de financement s'adresse aux organisations des Premières Nations. Toutes les Nations sont éligibles, à l'exception de la Nation Crie et de la Nation Naskapie, qui sont engagées dans un processus de financement distinct.

Pour être admissible, une organisation doit :

Être une organisation des Premières Nations admissibles

Être en activité depuis au moins un an au moment du dépôt de sa proposition de projet

Les organisations autochtones admissibles sont :

- les communautés et les Nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale du Québec
- les commissions et les organisations régionales de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
- les conseils tribaux
- les organismes autochtones à but non lucratif ou leur équivalent
- les établissements d'enseignement
- les établissements de santé et de services sociaux
- les organismes à but non lucratif et les associations du Québec
- les coopératives, les mutuelles et les entreprises



Quels projets sont admissibles?

Pour être admissibles, les projets doivent :

Avoir un lien direct avec la transition climatique chez les Premières Nations et aborder un ou plusieurs des aspects suivants : l'adaptation en changements climatiques, l'atténuation des changements climatiques (sauf la mise en œuvre), la mobilisation, le transfert de connaissances ou encore le rayonnement en changements climatiques

Répondre à un besoin jugé prioritaire par les Premières Nations

S'appuyer sur l'implication des organisations, des membres des communautés et miser sur le renforcement des capacités locales

Projets en adaptation

Les projets en adaptation aux changements climatiques peuvent inclure :

- L'acquisition des connaissances
- La planification des projets
- La réalisation des projets
- Le renforcement des capacités

Les projets en adaptation doivent prendre en compte les impacts des changements climatiques déjà ressentis et à ceux pressentis dans le futur.

Projets en atténuation

Les projets en atténuation des changements climatiques peuvent inclure :

- L'acquisition des connaissances
- La planification des projets
- Le renforcement des capacités

Une attention particulière devra être portée sur l'évaluation du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Vous pouvez nous contacter pour discuter de ce point, au besoin.



Exemples de projets

Voici quelques exemples de projets admissibles :

- L'acquisition de connaissances sur les risques liés aux changements climatiques
- Réalisation de projets d'adaptation identifiés par les plans d'adaptation des communautés
- Un évènement sur les changements climatiques, les impacts sur le territoire et dans les communautés ainsi que quelles mesures pourraient être mises en place afin de s'y adapter
- La participation de jeunes Autochtones à une conférence sur les changements climatiques et un partage de leurs expériences et expertises acquises à des événements locaux ou régionaux
- La planification de projets d'adaptation et de de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Une organisation peut recevoir une aide financière pour plus d'un projet, mais uniquement s'il s'agit de projets différents et à condition de pouvoir démontrer sa capacité à mener chacun d'eux à terme, avec succès. Les projets complémentaires à des activités en cours sont admissibles.

Les projets sont non admissibles s'ils :

- Visent la mise en œuvre, en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques
- Impliquent de la récurrence
- Touchent les activités régulières de l'organisme ou des activités à caractère récurrent
- Ont déjà débuté, lors de la présentation d'une demande, à moins que cette demande ne permette au projet d'entamer une nouvelle phase ou de prendre plus d'ampleur
- Visent la création d'une fondation ou la recherche de commandites

Budget

Le budget disponible par projet est de 50 000 \$ à 500 000 \$.

Un projet peut cumuler de l'aide financière directe ou indirecte des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, sans excéder 100 % des dépenses admissibles du projet. Toutefois, un projet ne peut bénéficier du soutien d'un autre programme ou action financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.



Échéancier et durée des projets

Une fois un projet financé, les organisations et les communautés disposent de **36 mois** (3 ans) pour réaliser les dits projets. Les derniers projets à être financés seront en date du 31 mars 2025 et auront jusqu'au 31 mars 2028 pour être complétés.

Le démarrage du projet ainsi que les dépenses qui y sont liées sont possibles à partir de la date de la signature de l'entente de contribution financière entre l'IDDPNQL et l'organisation responsable du projet. Les engagements des parties sont également précisés dans cette entente.

Dépenses admissibles et non admissibles

Voici un résumé des dépenses admissibles et non admissibles dans le cadre de cette initiative. L'IDDPNQL se réserve le droit de refuser toutes dépenses considérées comme non pertinentes pour la réalisation du projet ou pour l'atteinte des objectifs de l'action.

Sont admissibles:

- Les salaires et avantages sociaux
- Les bourses accordées à des étudiant.e.s
- Les honoraires professionnels versés à une personne morale ou physique pour une tâche ou un service particulier
- Les frais de transport, de repas et d'hébergement à l'intérieur du Québec selon les politiques internes de l'IDDPNQL
- Les frais associés à des ateliers et des rencontres dans les communautés
- Les dépenses associées aux activités de communication
- L'achat ou la location d'équipement spécialisé pour la réalisation du projet tel que des ordinateurs ou des tablettes, des outils pour les travaux sur le terrain, la location de véhicules (hélicoptères, voitures, motoneiges et bateaux)
- Les frais liés à l'acquisition de données comme des images de télédétection
- Les frais d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % de la subvention octroyée, qui incluent notamment les frais liés à la gestion administrative, la location d'espaces de bureau, le matériel de bureau et l'Internet



Sont non admissibles:

- Les frais engagés avant la date de signature de l'entente de contribution confirmant l'aide financière accordée
- Les frais reliés à la compensation d'émissions de gaz à effet de serre
- Les dépenses d'immobilisation, soit les frais relatifs à l'aménagement d'infrastructures ou à l'acquisition de matériel roulant ou volant (par exemple, l'achat de bateaux, motoneiges, et camions), d'immeubles, de terrains ou à la rénovation de bâtiments
- La rémunération du personnel régulier de l'organisme pour la réalisation de ses activités courantes
- Les dépenses et les frais liés aux activités courantes de l'organisation
- Les frais de représentation, les dons et les commandites
- Les dépenses visant à satisfaire des exigences sur le plan de la législation et de la réglementation
- Les dépenses non directement liées à la réalisation du projet ou non justifiées

Sélection des projets

Un comité indépendant, composé d'expert.e.s des Premières Nations œuvrant en changements climatiques, évaluera et recommandera quels projets devraient être soutenus. Les projets seront reçus et sélectionnés en continu. Toutes les organisations qui ont déposé une proposition de projet seront contactées.

Comment déposer un projet?

Les communautés et les organisations admissibles pourront déposer leur projet selon le format qui leur convient le mieux.

 Contactez-nous si vous êtes intéressé.e.s à participer ainsi que si vous voulez discuter plus amplement de votre projet et de vos idées. Laura Normandin-Bellefeuille, notre chargée de projets en changements climatiques, saura vous répondre.

Courriel: changementsclimatiques@iddpnql.ca

Téléphone: 418 843-9999

- 2. Remplissez le gabarit de proposition de projet ou un autre format qui vous convient mieux.
- 3. Remplissez un budget provisoire.
- 4. Soumettez votre projet à Laura par courriel ou via la page web de l'IDDPNQL.



Annexes

Critères de sélection

Afin d'être admissibles, vos projets devront respecter les critères suivants :

Qualité de la proposition de projet
☐ La mise en contexte est bien définie
☐ Les objectifs sont réalistes
☐ Les critères de sélection sont respectés
☐ Le plan de travail et les échéanciers provisoires sont cohérents et réalistes
Priorités de la communauté
☐ Le projet démontre qu'il répond à un besoin jugé prioritaire par la communauté
Lien avec les changements climatiques
$\hfill \Box$ Le projet augmente la résilience de votre communauté face aux impacts des changements climatiques
ET/OU
\Box Le projet appuie les efforts de planification de l'atténuation des changements climatiques de votre communauté
ET/OU
$\hfill \Box$ Le projet favorise le renforcement des capacités et la formation en matière de changements climatiques
ET/OU
\Box Le projet favorise le développement d'expertises et de savoir-faire dans le domaine des changements climatiques
Approche participative et renforcement des capacités
☐ Le projet démontre qu'il favorise le renforcement des capacités de l'organisation/de la communauté
☐ Le projet démontre une prise en charge locale
☐ Le projet implique les membres de la communauté



Valorisation des savoirs autochtones
☐ Le projet démontre une valorisation des savoirs autochtones
Livrables, retombées et communications du projet
☐ Les livrables du projet sont cohérents et réalistes
\square Les retombées du projet sont pertinentes dans le cadre de cette initiative de financement
☐ Les communications en lien avec le projet sont illustrées

Élément optionnel

Le comité de sélection de projets valorise la collaboration entre communautés et considère que celle-ci est un atout dans vos projets.

Collaboration entre communautés

Voici quelques exemples:

- Le projet permet de partager des connaissances ou des outils avec d'autres communautés
- Le projet pourra bénéficier à d'autres communautés
- Le projet permettra une meilleure collaboration entre les communautés



